

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1252

commune (s) :	Jonage - Vaulx en Velin - Montanay - Neuville sur Saône - Genay - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Craponne - Francheville
objet :	Réalisation de diagnostics agricoles - Troisième et dernière tranche
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les terrains agricoles représentent environ 25 % de la surface de la Communauté urbaine et quelques 470 exploitants agricoles y pratiquent l'agriculture, l'arboriculture, l'élevage, la céréaliculture, etc. Cette agriculture périurbaine remplit plusieurs fonctions importantes dans le développement de l'agglomération : c'est une activité économique non négligeable (1 000 emplois directs, 8 000 emplois indirects) qui répond aussi à des demandes croissantes de la population en termes de produits de qualité et de proximité, de gestion de l'espace, d'environnement préservé, de cadre de vie de qualité. Par ailleurs, la proximité de la ville confère à cette agriculture de nouvelles fonctions sociales, pédagogiques et récréatives.

Dans le cadre de ses compétences économiques et de l'aménagement du territoire, la Communauté urbaine conduit une politique de soutien à cette agriculture depuis 1994, par le biais d'une convention avec la chambre d'agriculture du Rhône. Un comité d'orientation agricole composé d'élus communautaires et d'élus de la Chambre d'agriculture en assure le suivi.

Une des actions prévues dans les objectifs de la convention avec la Chambre d'agriculture est d'améliorer la connaissance de l'agriculture périurbaine et de l'ensemble de ses acteurs.

Pour cela, depuis l'année 2000, des diagnostics de la situation de l'agriculture ont été menés dans trente-trois communes de l'agglomération.

L'objet du présent rapport est de permettre la réalisation de ces diagnostics sur les onze dernières communes, à savoir Jonage, Vaulx en Velin, Montanay, Neuville sur Saône, Genay, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Craponne, Francheville qui devraient être achevés pour juillet.

Comme pour les deux premières tranches, une participation financière du Conseil régional est possible, à hauteur de 50 % du coût.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 1er avril 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la réalisation de diagnostics agricoles sur onze communes de la Communauté urbaine pour un coût de 61 742 € TTC.

2° - Sollicite la participation financière du Conseil régional à hauteur de 50 % du coût total TTC, soit 30 871 €.

3° - Les dépenses et les recettes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants :

- en dépenses - compte 617 800 - fonction 833 - opération 0102,
- en recettes - compte 747 200 - fonction 833 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,